

N° 25-01-03

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2025.

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DELAUDA, ROUXEL (arrivé à 18h36), MANIANGA-KEYET, DA SILVA PEDRO, KERJEAN, FORTIN.
Mmes DESPINS, VOLLAND.

EXCUSÉE : Mme JACQUENET (pouvoir à M. DA SILVA PEDRO).

ABSENTS : M. ROUXEL (avant 18h36) - Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VOLLAND.

OBJET :
Demande de
Subvention/Budget
Participatif Région
IDF/Verger communal

Vu les objectifs du budget participatif de la Région Ile-de-France permettant aux franciliens d'être acteurs et de proposer des projets dans le domaine de l'environnement ;

Considérant la volonté du Conseil Municipal de valoriser le patrimoine communal et de favoriser l'animation du village par un lieu de rencontre et de partage ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet de création d'un verger communal participatif sur le territoire communal ;

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention :

. Adopte l'avant-projet de création d'un verger communal participatif pour un montant de 17 824,79 € HT ;

. Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Budget Participatif de la Région Ile-de-France ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le **27 JAN. 2025**

ID : 078-217801042-20250124-DEL_25_01_03-DE

Bernard
Le-rault

. S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Coût total HT	17 824,79 €
Budget Participatif Ile-de-France	9 000,00 €
Fonds de concours GPS&O	4 412,39 €
Reste à charge fonds propres commune	4 412,40 €

. Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025 ;

. Autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 27 janvier 2025.

Le Maire,
Bernard MOISAN

